

4
AMBASSADE DE LA
Mission Permanente
auprès de l'Office des Nations Unies,
de l'Organisation Mondiale du Commerce
et des autres
Organisations Internationales à Genève



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

Conseil des droits de l'homme

22^{ème} Session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU)

Examen du rapport de la Jamaïque

**Déclaration de Son excellence
Madame Nakpa POLO,
Ambassadeur, Représentant Permanent**

Mercredi, 13 mai 2015

09 h – 12 h 30

Monsieur le Président,

Le Togo souhaite la bienvenue à la délégation Jamaïcaine conduite par..... qu'il remercie pour les compléments d'information contenus dans sa déclaration liminaire.

Le Togo prend note avec satisfaction de la bonne coopération de la Jamaïque avec l'ensemble des organes conventionnels et mécanismes des Nations Unies et salue l'attachement de ce pays aux valeurs universelles de droit de l'homme.

Ma délégation se félicite également des réformes engagées depuis quelques années qui ont permis de réduire le chômage et de relancer la croissance économique.

Le Togo apprécie particulièrement les progrès significatifs obtenus dans l'amélioration de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des filles avec notamment, 59,3 % de proportion de femmes cadres supérieurs, la nomination d'une femme comme Premier Ministre et 21 % de femmes parlementaires.

Ma délégation note par ailleurs qu'une attention particulière est accordée à la protection des personnes handicapées à travers la loi de 2014 et l'intégration dans le plan national de développement Vision 2030, d'un programme sectoriel sur les personnes handicapées afin de leur faciliter la pleine jouissance de tous les droits et libertés fondamentales dans l'éducation, la formation et l'emploi, les soins de santé et la vie publique en général.

Tout en prenant en compte les défis liés aux effets du changement climatique ainsi que les contraintes budgétaires, le Togo formule les recommandations suivantes à l'attention de la Jamaïque :

- poursuivre la réflexion en vue de la création d'une institution nationale des droits de l'homme conforme aux principes de Paris ;
- instaurer un moratoire sur l'application de la peine de mort ;
- poursuivre les efforts visant à lutter contre les différents types de violence à l'égard des femmes y compris la violence à l'égard des femmes, la violence familiale, le harcèlement sexuel et le viol.

Je vous remercie !